

# Civils de la Défense

Plateforme de recrutement de personnel civil  
contractuel du ministère des Armées

## Candidature spontanée F/H

<b>Type de contrat</b>	<b>Niveau d'études</b>
Candidature spontanée	CANDIDATURE SPONTANÉE
<b>Prise de fonction souhaitée</b>	<b>Date limite de candidature</b>
01/01/2025	-
<b>Domaine professionnel</b>	<b>Niveau d'expérience</b>
-	CANDIDATURE SPONTANÉE
<b>Rémunération</b>	<b>Avantages liés au poste</b>
mensuel net annuel brut (selon expérience)	-
<b>Contraintes particulières d'exercice</b>	<b>Télétravail</b>
-	Oui

## Descriptif de l'organisation

Le ministère des armées assure la protection du territoire, de la population et des intérêts français. Il est également impliqué dans les missions de service public. Pour la réalisation de ses missions, le ministère des armées emploie, outre les militaires, plus de 60 000 civils en France et à l'étranger. Les agents civils apportent leurs compétences techniques ou administratives dans le cadre de missions à forts enjeux ! Devenez Civils de la Défense : contribuez à un monde plus sûr en rejoignant le ministère des armées en CDD ou en CDI !

## Descriptif des missions

Le ministère des armées recrute du personnel civil dans tous les domaines : juridique, finance, ressources humaines, communication, informatique, infrastructure, immobilier, achat, aéronautique, logistique supply chain, santé, hôtellerie-restauration, renseignement...sous statut fonctionnaire ou contractuel.

N'hésitez pas à postuler !

## Profil recherché

Le ministère des armées recrute avec ou sans diplôme, du CAP au bac+5 ou plus.

## **Process de recrutement**

- Si votre candidature est présélectionnée, un entretien téléphonique vous sera proposé pour apprécier vos attentes et motivations.
- Si cette première étape est concluante, un entretien en présentiel ou à distance vous sera proposé avec l'employeur et éventuellement le service des ressources humaines.
- Les suites données à votre candidature vous seront communiquées par l'employeur à l'issue de cet entretien.